

Montréal, le 7 mai 2024

Objet : Modification du plan de classification du personnel professionnel en éducation

Aux Animatrices et animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire

Comme vous le savez sûrement, des modifications ont été apportées par l'employeur au plan de classification du personnel professionnel en éducation. Ces modifications entrent en vigueur au moment de la signature de la nouvelle convention collective 2023-2028. Il est utile de rappeler que le plan de classification est un document patronal pour lequel la FPPE a été consultée.

Certains changements concernent plus particulièrement le corps d'emplois d'AVSEC qui devient **animatrice ou animateur de développement personnel et de l'engagement communautaire**.

Certaines modifications ont été apportées à la nature du travail ainsi, on peut lire au plan de classification le texte suivant :

Nature du travail

L'emploi d'animatrice ou animateur du développement personnel et de l'engagement communautaire comporte plus spécifiquement l'élaboration et la réalisation de programmes d'activités à caractère communautaire, humanitaire, et d'intériorité visant à favoriser chez les élèves une meilleure connaissance de soi, ainsi que le développement de leur autonomie et leurs responsabilités pour contribuer à une société harmonieuse et solidaire dans le respect des droits et libertés de conscience. L'animatrice ou l'animateur offre aux élèves des occasions pour s'ouvrir à la diversité, notamment culturelle, corporelle, sexuelle afin de valoriser et favoriser un climat scolaire de bienveillance et de bien-être.

Nous sommes d'avis que ces modifications devraient être accompagnées d'outils permettant une meilleure appropriation par les animatrices et animateurs ainsi que par les directions d'établissements.

La FPPE a fait des représentations auprès du ministère, en insistant sur l'importance de produire des outils (plan de communication, cadre de référence) pour accompagner ce changement dans les milieux. La FPPE a aussi eu des échanges avec l'APAVECQ.

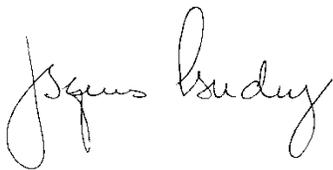
Nous avons interpellé également la direction de relations de travail du ministère de l'Éducation, elle nous a répondu qu'elle considérait les changements comme étant mineurs et qu'en conséquence, elle ne voyait pas la nécessité de produire de tels documents. Toutefois, le ministère nous a informés qu'un nouveau référentiel des services éducatifs complémentaires était en cours de réalisation.

L'APAVECQ proposera bientôt du matériel relatif à ces changements, vous pourrez les consulter à l'adresse suivante :

[APAVECQ — Association professionnelle des animatrices et animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire du Québec — Association professionnelle des animatrices et animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire du Québec](#)

La FPPE va suivre attentivement l'évolution du dossier et poursuivre ses démarches pour que votre travail soit reconnu à sa juste valeur.

Plus que jamais, nous croyons en la pertinence de votre rôle pour répondre aux défis actuels du réseau scolaire en misant sur des actions qui favorisent le bien-être de l'ensemble des élèves.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Landry'.

Jacques Landry,
Président, FPPE (CSQ)